

Atlas Colonial illustré

LIBRAIRIE LAROUSSE. PARIS

ATLAS COLONIAL ILLUSTRÉ

L'Atlas colonial illustré formera 25 fascicules grand in-4°, imprimés sur papier couché. Il paraît un fascicule chaque samedi. La publication sera terminée le 2 mai 1903. Prix du fascicule. 75 centimes.
On peut également recevoir l'ouvrage par séries brochées de 5 fascicules au fur et à mesure de la publication.

Prix de souscription à l'ouvrage complet

En fascicules ou en séries de 5 fascicules au fur et à mesure de la publication. 18 francs
En un volume broché, livrable à l'achèvement. 18 francs
En un volume relié demi-chagrin, fers spéciaux, livrable à l'achèvement. 23 francs

Payement : 6 francs par mois

On souscrit à la LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, rue Montparnasse, PARIS, et chez tous les libraires.

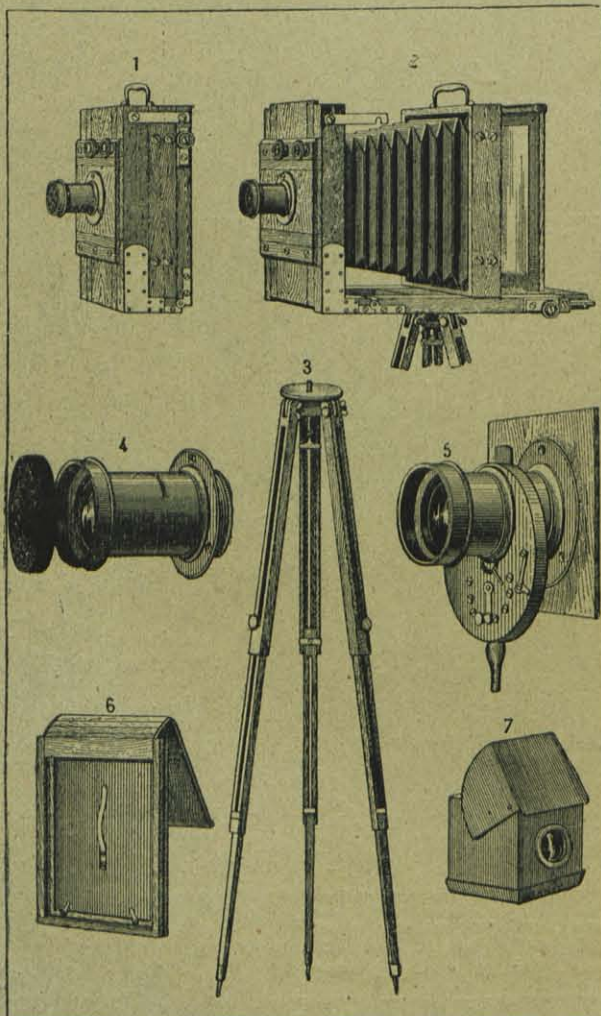
LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, rue Montparnasse, PARIS
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

✽OH✽

LA PHOTOGRAPHIE

GUIDE DU PHOTOGRAPHE AMATEUR

Par H. DESMAREST



La Chambre noire : Un peu de théorie; — L'appareil; — L'objectif; — Les châssis; — Les appareils détectives.

Le Laboratoire : Installation générale; — Les instruments; — Les produits; — Les plaques; — Éclairage du laboratoire; — En voyage.

La Pose : Météorologie photographique; — Éclairage des sujets à photographier; — Mise au point; — Le portrait; — Le paysage; — Durée de la pose; — Les instantanés; — Photographie de nuit.

Le Cliché : Préliminaires; — Développement; — Fixage; — Alunage; — Séchage.

L'Épreuve positive : Les papiers; — Exposition à la lumière; — Fixage et virage; — Collage de l'épreuve; — Positifs sur verre; — Épreuves inaltérables; — Agrandissements.

La Microphotographie.

La Photographie télescopique.

La Photographie sans objectif.

La Photographie des couleurs.

La Photographie de l'invisible.

Causes d'insuccès : Épreuves négatives; — Épreuves positives; — Agrandissement sur papier au gélatino-bromure d'argent

Résumé des principales opérations photographiques.

Quelques chiffres : Dépense de matériel pour les épreuves négatives; — Dépense de matériel pour les épreuves positives; — Prix de revient des divers produits si on les compose soi-même; — Ce que l'on peut exécuter avec un litre de produits.

Un volume in-8°, illustré de 61 gravures. 12° mille. Broché. 1 fr. 25

Relié toile. 2 fr. »

ENVOI FRANCO AU REÇU D'UN MANDAT-POSTE

rang dans les productions du sol : cultivée sur 10 000 hectares, elle emploie 40 000 ouvriers. Le caféier, le tabac, la ramie, le cotonnier, le rocou, l'indigotier, les arbres à latex (gutta-percha, caoutchouc), le vanillier, le kolatier, les arbres à épices (muscade, canelle, girofle, poivre), le caoayer, le cocotier, plusieurs plantes féculentes (banane, maïs, manioc), la vigne, des plantes fébrifuges, stupéfiants, des



MARCHANDE DE BALAIS.



MARCHANDE DE BANANES.

arbres à fruits excellents (manguier, oranger, figuier, goyavier, ananas), témoignent aussi de la richesse de la flore.

La faune de la Guadeloupe n'offre pas une égale variété d'espèces : ses mammifères particuliers sont peu nombreux (agouti, raton, mangouste, chauve-souris), des chevaux de race créole (mexicaine-arabe), des ânes et mules, des bœufs de petite taille, excellents pour le trait et le transport. L'île n'héberge aucun serpent redoutable. Des palombes, des grives, des goélands, etc., vivent dans les bois et aux bords des marais.

VILLES PRINCIPALES

La Basse-Terre. — Ville maritime, chef-lieu de la colonie, sur la côte sud-ouest. Population, 7 000 habitants. Fondée en 1635, à l'embouchure de la rivière aux Herbes, la ville est bâtie en amphithéâtre le long de la mer, sur les contreforts de la Soufrière. Sa rade foraine, manque de sécurité. Le fort Richepanse la défend au sud-est.

Belles promenades; les édifices publics, la cathédrale (Notre-Dame de Guadeloupe), le palais de justice, sont dépourvus d'intérêt artistique.

La ville est le siège du gouvernement colonial, d'un évêché, d'une cour d'appel, d'un tribunal de 1^{re} instance et d'un tribunal de commerce.

La Pointe-à-Pitre, ville maritime de la Grande-Terre, sur la côte sud-ouest, au sud de la rivière Salée. Population, 17 000 habitants.

Son port, sûr et profond, est protégé contre la haute mer par les îlots de la rade. Un chenal, large de 200 mètres, y donne accès; la rade est vaste et très belle. Les phares du Gosier et de Petite-Terre en signalent l'approche.

Vue de la passe, la ville semble émerger des bois. Entourée du canal Vatable sur deux côtés (au nord et à l'est), elle est bâtie symétriquement, sur le modèle des cités américaines; ses maisons, à un ou deux étages, sont construites en brique et fer, pour résister aux tremblements de terre.

Centre le plus commerçant de l'archipel, la Pointe-à-Pitre est mise en relations régulières avec la France et l'Angleterre par les paquebots de la Compagnie transatlantique française et par ceux de la Compagnie anglaise *Royal Mail*. Les consuls étrangers y résident.

Le Moule, ville maritime, sur la côte orientale de la Grande-Terre. Population, 10 378 habitants.

Le port, d'accès difficile, est exposé à la houle du large et aux raz de marée; un petit phare annonce son voisinage. Un grand nombre de caboteurs le fréquentent pour y faire des chargements de sucre. La ville même, traversée par un grand boulevard, est jolie. On y voit une église pittoresque, édifée en 1829.

DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE

Les dépendances de la Guadeloupe sont par ordre d'importance :

Marie-Galante (nom du navire monté par Christophe Colomb). — Cette île, à 27 kilomètres sud de la Grande-Terre (par 16° 3' de lat. N. et 63° 29' de long. O.), a 83 kilomètres de circonférence. Petite, basse, sphérique, elle est de formation calcaire, madréporique à l'est et au sud. Des falaises à l'est et des plages à l'ouest terminent ses rivages. Les meilleurs mouillages sont : Grand-Bourg, Capesterre, Saint-Louis. Ni mornes ni rivières notables. L'île renferme une population de 12 000 habitants. Chef-lieu, *Grand-Bourg*.

Saint-Martin. — Cette île, à 233 kilomètres nord-nord-ouest de la Guadeloupe (par 18° 5' 30" de lat. N. et 65° 23' 25" de long. O.), appartient par moitié à la France et à la Hollande. La partie française (au nord) a une superficie de 8 000 hectares et compte 8 000 habitants. Chef-lieu *Le Marigot* (au nord-ouest). Saint-Martin a deux satellites : le rocher de la *Frégate* (au nord) et l'îlot du *Tintamarre* (au nord-est).

Saint-Barthélemy. — Cette île, cédée à la Suède en 1784 et rétrocédée à la France en 1878, se présente à 175 kilomètres nord-nord-ouest de la Guadeloupe et au sud-est de Saint-Martin (par 17° 51' 35" de lat. N. et 65° 10' 30" de long. O.). Elle mesure 9 kilomètres en longueur et 3 en largeur. Ses bords, très découpés, offrent deux baies principales : Saint-Jean (au nord) et Gustavia (à l'ouest). Plate, sablonneuse, sans sol végétal et sans cours d'eau, elle est de formation volcanique. Elle possède une saline et une mine de zinc et de plomb. La population de l'île compte 18 000 habitants. Chef-lieu, *Gustavia*.

Les Saintes. — Petit archipel composé de quatre îles et de cinq îlots volcaniques, à 12 kilomètres sud-est de la Guadeloupe (par 15° 54' 30" de lat. N. et 64° 4' 40" de long. O.). Il s'égrène sur une ligne de 8 kilomètres,



LA GUADELOUPE. — MARCHANDES DE LAIT.



MARCHANDE DE SORBETS.

de l'ouest à l'est, sa largeur ne dépassant pas 4 kilomètres. La *Terre d'en bas* (à l'ouest) et la *Terre d'en haut* (à l'est) sont séparés par la passe du sud. L'îlot à Cabris au nord de la Terre d'en bas, l'îlot des Augustins et le Grand îlot au sud contribuent à former avec les deux îles jumelles l'excellente rade des *Saintes*, point d'appui futur de la flotte, le Gibraltar désigné des Antilles françaises.

La Désirade. — Découverte par Christophe Colomb en 1493, cette petite île est le prolongement de la pointe des Châteaux (Grande-Terre), à la distance de 11 kilomètres (par 16° 20' de lat. N. et 63° 22' de long. O.). Elle a une longueur de 8 kilomètres sur 2 kilomètres de largeur et une superficie de 2 730 hectares. Les collines calcaires et sablonneuses la parcourent (le morne culminant atteint 278 mètres), se terminent à pic sur la côte orientale et en pente douce dans la mer, à l'ouest. La salubrité du climat en fait un sanatorium; une léproserie y est établie. Le cotonnier, le maïs, le fromager, le mancenillier, sont favorisés par ce même climat. Population, 1 500 habitants. Deux bourgs, celui du *Galeé* et celui de la *Grande-Anse*, sont les seuls à noter.

La Désirade a un satellite au sud-ouest : c'est la PETITE-TERRE, divisée en deux îles, la *Terre d'en haut* et la *Terre d'en bas*, que sépare un canal large de 200 mètres. Des récifs dangereux les environnent (les *Baleines*); un phare très puissant s'élève sur la Terre d'en bas.

POPULATIONS

La Guadeloupe. — Christophe Colomb trouva à son arrivée à la Guadeloupe, en 1493, une population belliqueuse et anthropophage, désignée sous le nom de Caraïbes. Il est reconnu aujourd'hui qu'ils venaient du continent situé au sud des Antilles. Leurs mœurs, telles que les ont décrites les voyageurs du XVII^e siècle, ressemblent beaucoup à celles des Caraïbes actuels, sauf peut-être l'anthropophagie.

Aujourd'hui, on ne trouve plus trace des Caraïbes, sinon dans les métis.

Les colons avaient cherché inutilement à tirer parti des esclaves arovaks, venus eux aussi de la terre ferme, et qu'on achetait aux Caraïbes; puis on se tourna vers les nègres d'Afrique et les « sauvages » du Brésil que les Hollandais capturaient dans leur guerre avec les Portugais et qu'ils vendaient aux Antilles. Ceux-ci rendirent de réels services aux colons.



RÉCOLTE DES ANANAS A LA GUADELOUPE.



MARCHANDE DE COCOS.

Il y eut des unions fréquentes entre nègres et blancs et il en résulta des métis variés. Quand l'esclavage fut aboli aux Antilles, en 1848, on recourut à l'immigration hindoue pour compléter la main-d'œuvre. Désormais, la population comprit les immigrants blancs, jaunes ou noirs et les créoles où gens nés dans le pays (blancs ou hommes de couleur). En 1867, les créoles représentaient les neuf dixièmes de la population totale, avec près des deux tiers de métis, plus d'un quart de noirs et 8 pour 100 de blancs.

La Martinique. — Les Caraïbes, qui furent, comme à la Guadeloupe, les habitants primitifs, disparurent plus vite. La population qui se substitua à eux comprit des colons français et des nègres esclaves; bientôt après, il y eut des métis. On distingua les Européens récemment immigrés d'avec les créoles ou blancs nés dans le pays et les gens de couleur (mulâtres et métis) d'avec les nègres.

Après l'abolition de l'esclavage, les créoles furent tous les gens nés dans le pays, par opposition à la population flottante et aux *coolies*, travailleurs chinois ou hindous.

Les créoles ont pris des caractères anthropologiques spéciaux. Les blancs forment une race d'un teint basané ou mat, élégante, douce et d'esprit vif. Le créole noir est plus affiné que le nègre. Les mulâtres ou métis offrent tous des types intermédiaires.

La langue créole est un français mêlé d'espagnol, avec un peu du parler nègre. La lettre *r* est rarement prononcée.

GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

Depuis 1884, la Guadeloupe traverse une crise économique extrêmement grave. Cette crise a diverses causes : d'abord, une succession de désastres (cyclone, tremblement de terre, sécheresse, incendie, inondation); puis, la persistance d'autres facteurs défavorables, tels que la monoculture, la pénurie des capitaux, l'insuffisance de la main-d'œuvre. L'avenir du pays est lié aux cultures dites « secondaires », celles du café et du cacao, dont la consommation va croissant dans le monde entier et au recrutement de la main-d'œuvre qui est rare. Seuls, les travailleurs hindous ont apporté jusqu'ici une aide effective aux planteurs.

Un autre problème à résoudre, celui du crédit colonial, n'a pas une moindre importance. Toute crise



LA RÉCOLTE DE LA VANILLE.



RÉCOLTE DU CAFÉ.

sucrière fait baisser les recettes du budget local de la colonie, et les salaires, déjà avilis jusqu'à une extrême limite, s'effondrent.

Agriculture. — Le sol et le climat de la Guadeloupe permettent d'entreprendre toutes les cultures des pays chauds, en particulier celles des plantes déjà acclimatées : canne à sucre, café, cacao, vanille, rocou, coton, tabac, « vivres » et fruits divers. La canne à sucre, qui fut longtemps la principale richesse de l'île, occupe encore le premier rang. Mais son domaine, 40 000 hectares, commence à se rétrécir, et la culture sucrière tend de plus en plus à s'accompagner de la fabrication du rhum. Les usines sont desservies par un réseau de voies ferrées (traction à vapeur) et même par des remorqueurs à vapeur sur les canaux. Ces usines centrales possèdent un outillage très perfectionné.

Les petits domaines eux aussi, sont arrivés à produire directement, par la distillation du vesou ou par celle des sirops, un rhum supérieur.

La Guadeloupe peut réserver des surfaces importantes aux cultures « secondaires », le café et le cacao, cultures qui ne donnent un rendement appréciable que six à sept ans après leur début. Depuis quelques années, elles ont pris une extension pleine de promesses, grâce à l'appui des capitaux métropolitains.

Le café de la colonie jouit d'une réputation incontestée. Aux anciens plants, originaires d'Arabie, on a juxtaposé le café d'Abyssinie. Le café très rustique de Libéria est aussi cultivé comme porte-greffe.

Le cacao a suivi une progression analogue à celle du café.

Le kolatier pousse rapidement et donne des fruits de première qualité.

Les arbres à épices (muscade, cannelle, girofle, poivre), le bois d'Inde, la vanille, croissent à merveille sur le sol de la Guadeloupe et ne le cèdent en rien aux produits obtenus aux pays d'origine.

La culture de la vanille demande des soins méthodiques, sous peine de graves mécomptes; elle devient rémunératrice dès la troisième année.

La culture du cocotier, tenue en arrêt pendant quelques années par un parasite, a repris faveur; son fruit fait même l'objet d'une exportation encourageante.

Les bananes de l'île, très fines et très savoureuses, pourraient alimenter un important mouvement d'affaires, concurremment avec d'autres fruits (man-

gues, sapotilles, avocats, ananas). La culture des féculents (manioc, patates, couscous, etc.), qui sont récoltés en abondance, peut se développer largement et créer par contre-coup une industrie nouvelle, la féculerie.

L'abeille de la Guyane donne une cire et un miel de qualité supérieure.

Enfin, les arbres à latex, gutta et caoutchouc, représentés par des semences et des plants des espèces les plus recherchées, ont fait concevoir des espérances légitimes.

Industrie. — L'industrie sucrière et la fabrication du rhum et, à leur suite, la préparation du rocou, le bonifiage du café, la tannerie, la fonderie, la carrosserie, la poterie, la chaufournerie, forment le cycle quelque peu étroit où s'exerce l'activité coloniale. Ce cercle s'agrandira si des

hommes d'initiative se décident à utiliser pour l'ébénisterie et les constructions navales les bois variés qui peuplent les forêts de l'île et les plantes tannantes, tinctoriales, etc., qui abondent dans les mêmes forêts. On peut fabriquer un excellent acier avec le sable de Sainte-Marie, riche en fer titanique, et exploiter les gisements de phosphate de chaux de Saint-Martin, ainsi que les carrières de pierre calcaire de la Grande-Terre et les dépôts de pouzzolane de la Côte-sous-le-Vent.

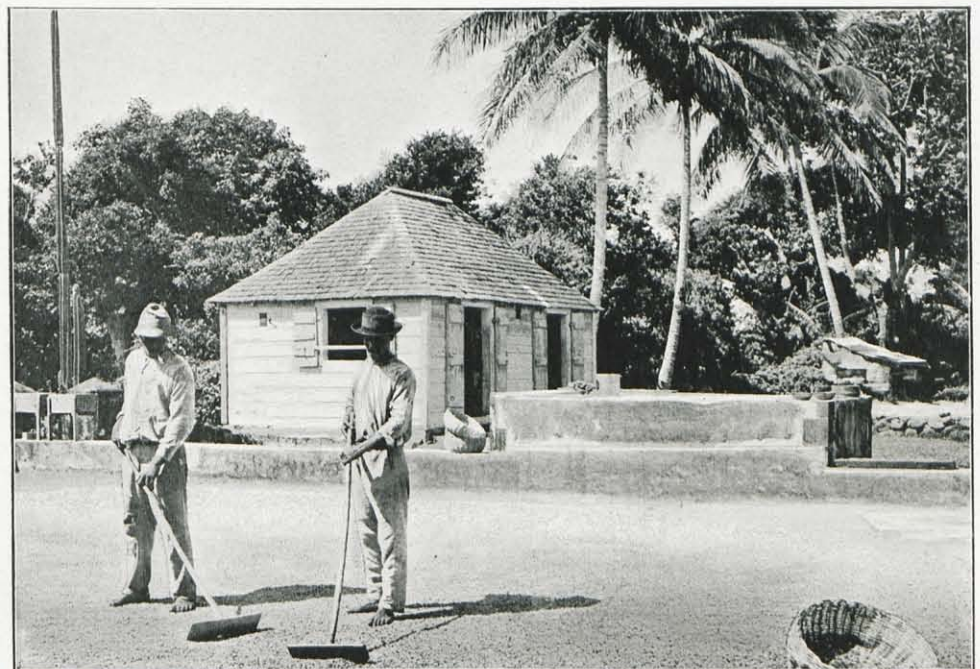
Commerce. — La Guadeloupe importe annuellement pour environ 48 millions de francs de marchandises. Les exportations ont atteint un chiffre à peu près égal.

Travail et main-d'œuvre.

— L'immigration des noirs africains a subi un arrêt définitif par suite de la suppression de la traite et de l'affranchissement des esclaves; les Africains restés dans la colonie la considèrent à bon droit comme leur patrie. Le nombre des coolies asiatiques diminue de plus en plus, l'Angleterre s'opposant au renouvellement de leur engagement, ce nombre se trouve réduit au chiffre de 14 000 travailleurs hindous. A peine reste-t-il quelques Japonais, tous domestiques à Pointe-à-Pitre, sur les 500 amenés en 1895. La main-d'œuvre in-



RÉCOLTE DU MANIOC.



SÉCHAGE DES GRAINS DE CAFÉ AU SOLEIL.

combe donc à l'élément créole; les îles anglaises voisines fournissent chaque année des essaims de travailleurs temporaires, qui repartent après la campagne agricole, sauf à revenir l'année suivante dans les exploitations.

Le travail se fait à la tâche et à la journée. Les salaires, notoirement insuffisants, sont de 1 fr. 25 au maximum pour les hommes et de 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 pour les femmes; les vivres (morue et manioc) coûtent assez cher.

Concessions de terres. — Les concessions de terrains domaniaux, à la Guadeloupe, faites à des individus non propriétaires, comprennent des lots de 1 à 2 hectares et doivent être affectés pour les trois quarts à la culture des produits secondaires.

Les demandes de concessions, adressées au gouverneur et instruites par le service des domaines, sont accueillies par actes administratifs soumis à l'approbation du gouverneur, en conseil privé.

La déchéance du concessionnaire qui ne paye pas, dans les trois mois, les frais de délimitation de sa concession, qui l'abandonne au bout d'un an, ou l'affecte dans une mesure insuffisante aux cultures secondaires, est prononcée en conseil de contentieux.

ADMINISTRATION

Chacune des Antilles envoie au Parlement deux députés et un sénateur.

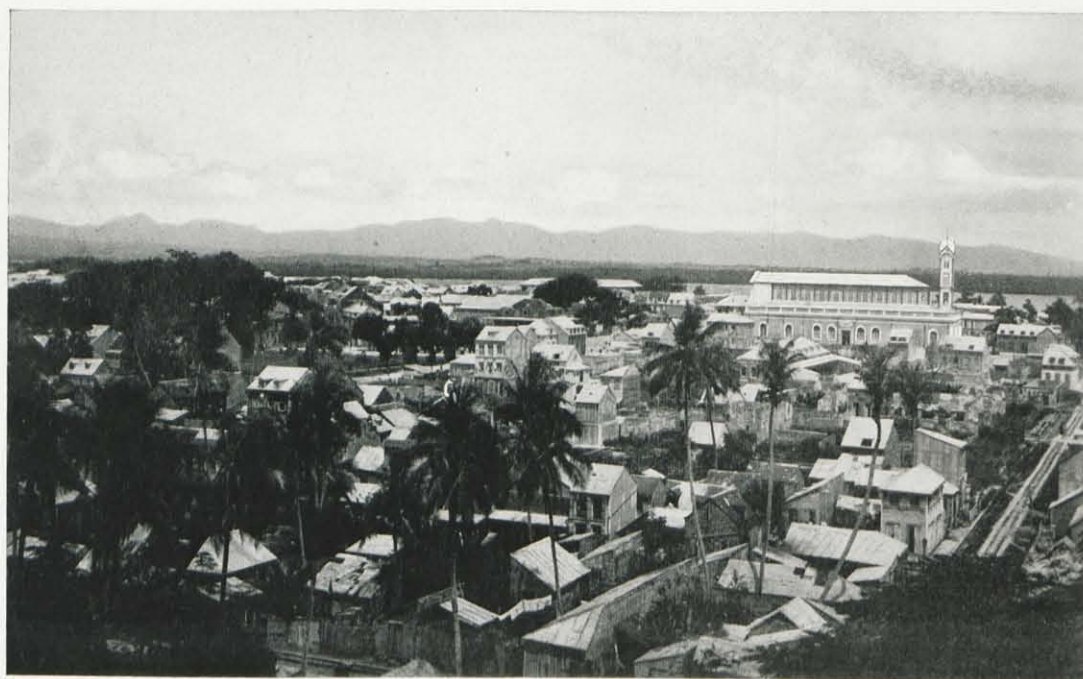
Le gouverneur de la Guadeloupe et celui de la Martinique, nommés par le président de la République, sont responsables devant le ministre des Colonies de leur administration générale et devant le conseil général de leur gestion administrative et financière. Ils sont secondés d'un secrétariat que gère le chef de cabinet et assistés d'un conseil privé, qui comprend le secrétaire général, le procureur général, le chef du service administratif,



RÉCOLTE DE LA CANNE À SUCRE.



TRANSPORT DE LA CANNE.



VUE GÉNÉRALE DE LA POINTE-À-PITRE (GUADELOUPE).

deux conseillers privés et un secrétaire archiviste. L'ordonnance organique du 22 août 1833, modifiée par les décrets du 29 août 1855 et du 23 novembre 1887, a déterminé les attributions de ce conseil et fixé sa composition.

Les chefs de service y ont voix consultative quand il délibère sur les questions intéressant leurs services respectifs. Le conseil privé est transformé en conseil de contentieux par l'adjonction de deux magistrats nommés chaque année par arrêté du gouverneur. Le gouverneur était autrefois irresponsable et couvert par les chefs d'administration : ordonnateur, directeur de l'intérieur, commandant militaire.

De nos jours, l'ordonnateur n'existe plus; ses attributions ont été dévolues au directeur de l'intérieur, devenu secrétaire général depuis le décret du 21 mai 1898 qui lui enlève son pouvoir propre et sa responsabilité personnelle.

Les Antilles possèdent des conseils généraux constitués par le sénatus-consulte du 3 mai 1854 et organisés sur le modèle des conseils généraux de la métropole par le sénatus-consulte du 4 juillet 1866 et par les décrets du 11 août 1866 et du 3 décembre 1870. Depuis, les attributions de ces conseils ont été modifiées par la loi du 11 janvier 1892, qui rend applicable aux colonies des Antilles le tarif général des douanes métropolitain, et par l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900, qui met en principe à la charge des colonies toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie.

Le régime municipal organisé aux Antilles par le sénatus-consulte du 3 mai 1854 et le décret du 3 décembre 1870 est, depuis la loi du 5 avril 1884, calqué sur celui de la métropole, sous réserve de quelques modifications rendues nécessaires par quelques particularités de l'organisation administrative de la Guadeloupe et de la

Martinique et par leur éloignement de la métropole.

La justice est rendue à la Guadeloupe par huit tribunaux de paix à compétence ordinaire, trois à compétence étendue (à Marie-Galante, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy), deux suppléances permanentes de justice de paix (aux Saintes et à la Désirade), deux tribunaux de 1^{re} instance (Basse-Terre et Pointe-à-Pitre), une cour d'appel (Basse-Terre) et deux cours d'assises.

À la Martinique, la justice est rendue (Fort-de-France et Saint-Pierre) par neuf tribunaux de paix, deux tribunaux de 1^{re} instance, une cour d'appel (Fort-de-France) et une cour d'assises. Au chef-lieu des deux arrondissements judiciaires siège un tribunal de 1^{re} instance. La cour d'assises tient par an trois sessions à Saint-Pierre.

Le service de l'instruction publique est dirigé par les proviseurs des lycées de la Pointe-à-Pitre et de Saint-Pierre, assistés d'un conseil colonial de l'enseignement secondaire. L'enseignement supérieur n'existe qu'à la Martinique, où il est donné dans une école préparatoire de droit. L'enseignement secondaire est donné, pour la Guadeloupe, au lycée de la Pointe-à-Pitre, au collège diocésain de la Basse-Terre, dirigé par les pères du Saint-Esprit, et au collège de jeunes filles à la Pointe-à-Pitre; pour la Martinique, au lycée de Saint-Pierre, à l'internat colonial de Fort-de-France et au pensionnat colonial de jeunes filles à Saint-Pierre.

Un jury, nommé par décret, fait subir les épreuves du baccalauréat aux élèves qui se destinent à l'enseignement supérieur. La Guadeloupe possède plus de 50 écoles de garçons dirigées par des instituteurs laïques et un nombre à peu près égal d'écoles de filles.

La Martinique comptait en 1902 près de 80 écoles primaires.



SUR LES QUAIS DE LA POINTE-A-PITRE.



CATHÉDRALE DE LA BASSE-TERRE (GUADELOUPE).

Les évêchés de la Basse-Terre et de Saint-Pierre sont suffragants de l'archevêché de Bordeaux.

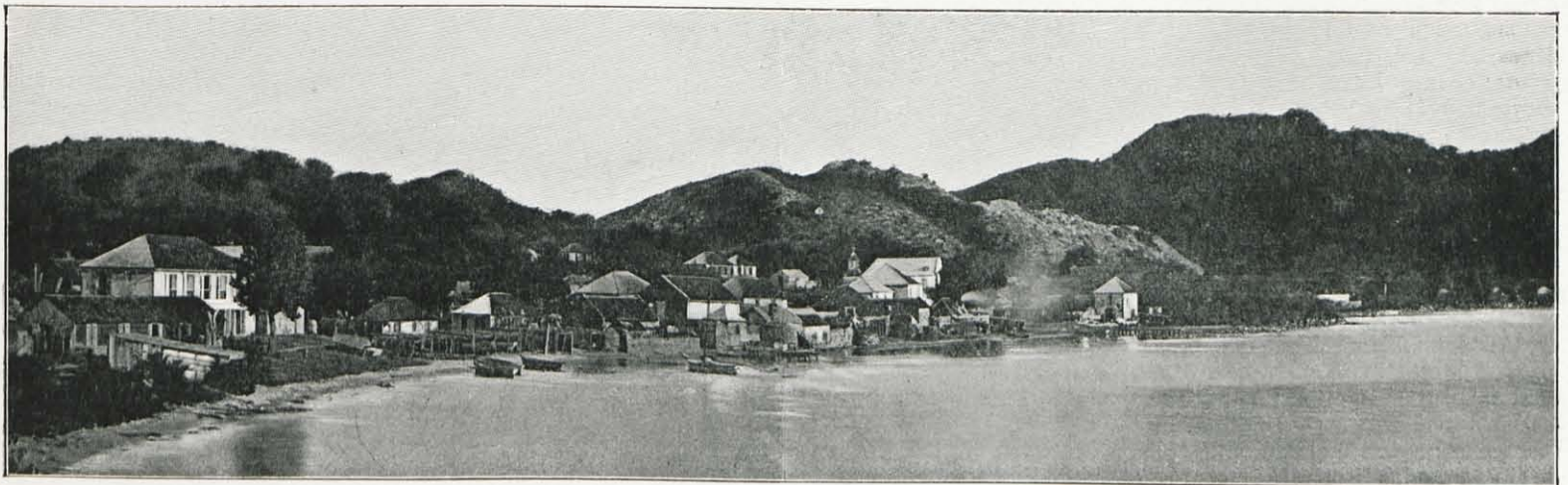
À la Guadeloupe, stationne un bataillon (à 2 compagnies) d'infanterie coloniale; à la Martinique, un bataillon d'infanterie et une batterie d'artillerie.

Tarif douanier. — Aux termes de l'article 3 de la loi du 11 janvier 1892, la Martinique et la Guadeloupe sont comprises dans la catégorie des colonies soumises au tarif des douanes métropolitain.

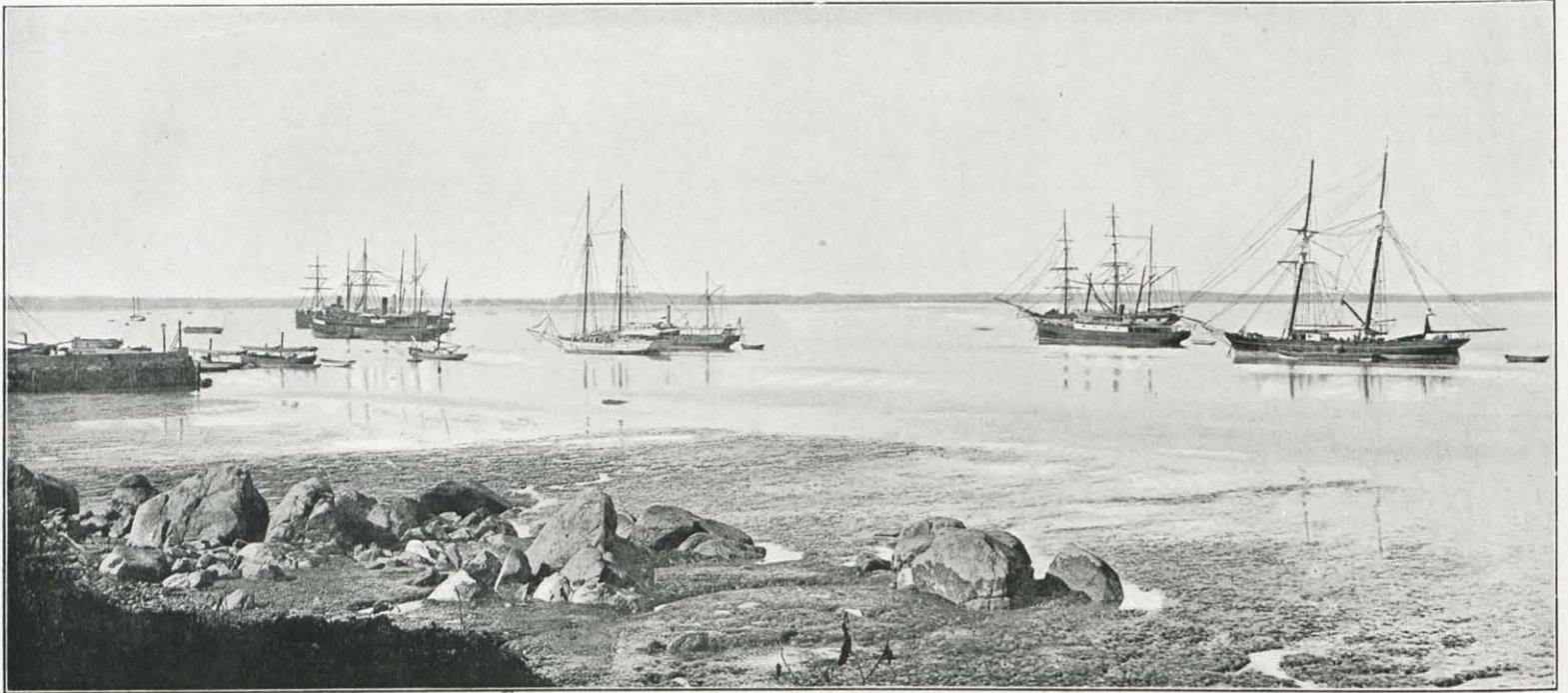
Les marchandises introduites dans ces colonies sont soumises, en principe, aux mêmes droits que si elles étaient importées en France, c'est-à-dire que celles originaires de pays jouissant du tarif minimum payent les droits de ce tarif; les autres supportent les droits du tarif général.

Poids, mesures, monnaies. — Les poids et mesures en usage aux Antilles sont les mêmes qu'en France. Des vérificateurs, nommés au concours par l'administration locale, sont chargés de les contrôler.

Les monnaies qui ont cours sont les monnaies françaises.



LES SAINTES.



LA RADE DE CAYENNE, VUE DU FORT CÉPEROU.

LA GUYANE FRANÇAISE

LE PAYS

SÉPARÉE à l'ouest de la Guyane hollandaise par le Maroni et l'Aoua, à l'est de la Guyane brésilienne par l'Oyapock, la Guyane française est comprise entre le 52° et le 57° degré de longitude ouest, entre le 2° et le 6° degré de latitude nord. Sa superficie est d'environ 113 000 kilomètres carrés.

Nature et relief du sol. Côtes.

— Le sol de la Guyane est divisé en terres hautes et en terres basses. Les terres basses occupent tout le littoral jusqu'aux premiers « sauts » des rivières; elles sont formées de terres d'alluvion, dont une partie est défrichée, dont l'autre est encore à l'état de savanes; seuls quelques chaînons, quelques hauteurs isolées accidentent cette partie de la Guyane. Sur beaucoup de points, les pluies forment de vastes marais: ceux de ces marais qui sont le plus profondément inondés portent le nom de *pripis*; ceux qui sont desséchés se couvrent à la longue de palmiers pinots et se nomment alors *pinotières*.

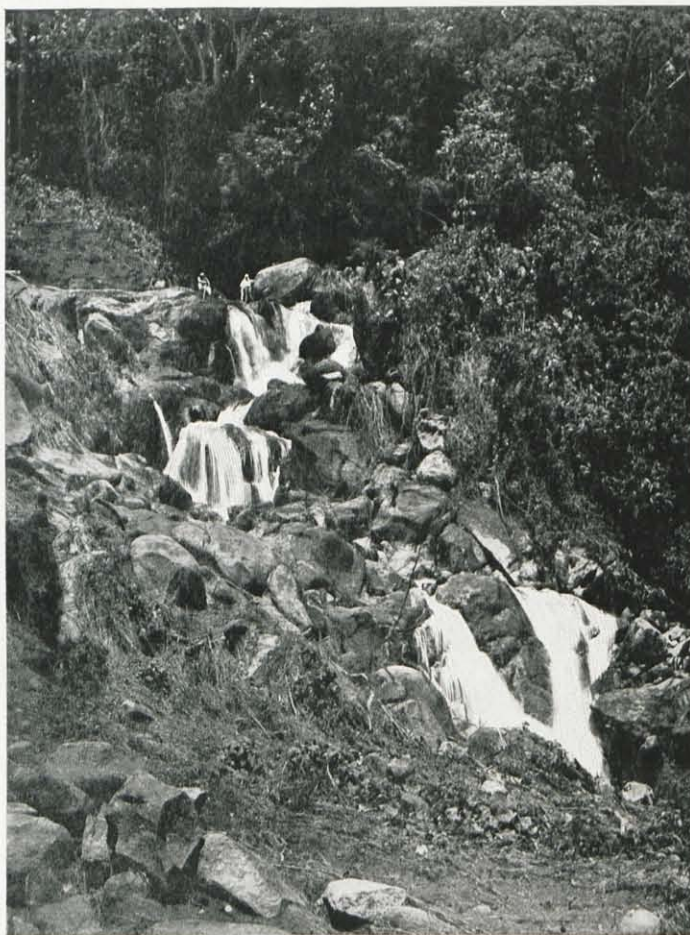
Les terres hautes, formées de roches cristallophylliennes et de roches schisteuses, se rencontrent à la distance d'une vingtaine de lieues environ des côtes et se continuent au delà des sauts des rivières à partir desquels s'étendent deux chaînes de montagnes, qui vont rejoindre les monts Tumuc-Humac, dont la hauteur moyenne varie de 400 à 800 mètres. Ces montagnes sont de moins en moins ramifiées, de plus en plus isolées à mesure qu'elles se rapprochent du littoral.

La forêt commence à environ 60 ki-

lomètres de la mer; elle couvre donc presque complètement le pays, se prolongeant à l'intérieur du continent sud-américain jusqu'à des profondeurs inconnues. La plupart des nombreuses essences qu'elle produit sont propres à la menuiserie, à la charpente, à la teinture,

tandis que les arbres des terres basses ne donnent qu'un bois mou.

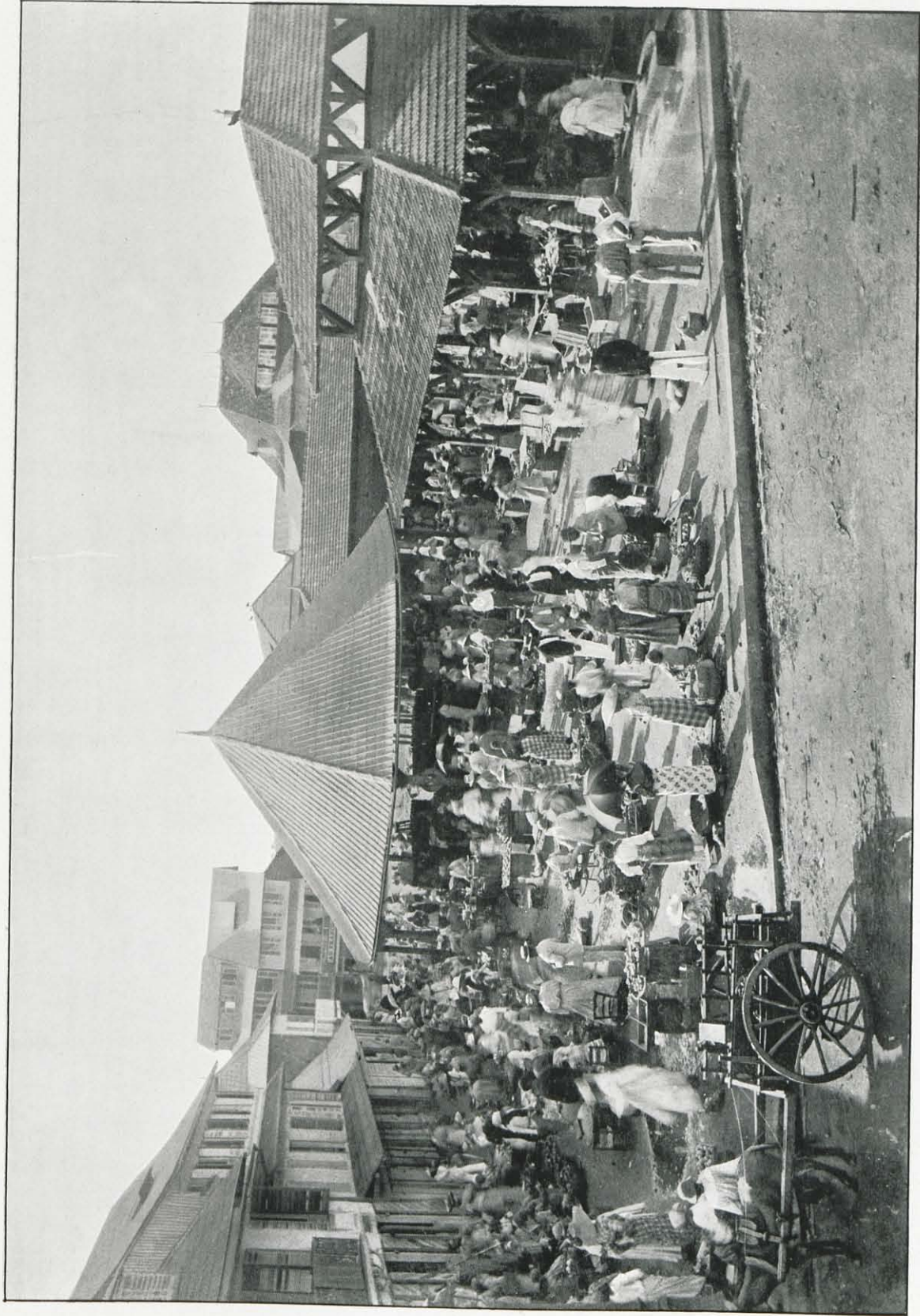
Dans la zone littorale, les « savanes tremblantes », au fond de vase molle, alternent avec les dunes sèches, et la côte elle-même, très basse, a été profondément remaniée, comme l'attestent les îlots qui la jalonnent. Les raz de marée y sont fréquents et les courants violents.



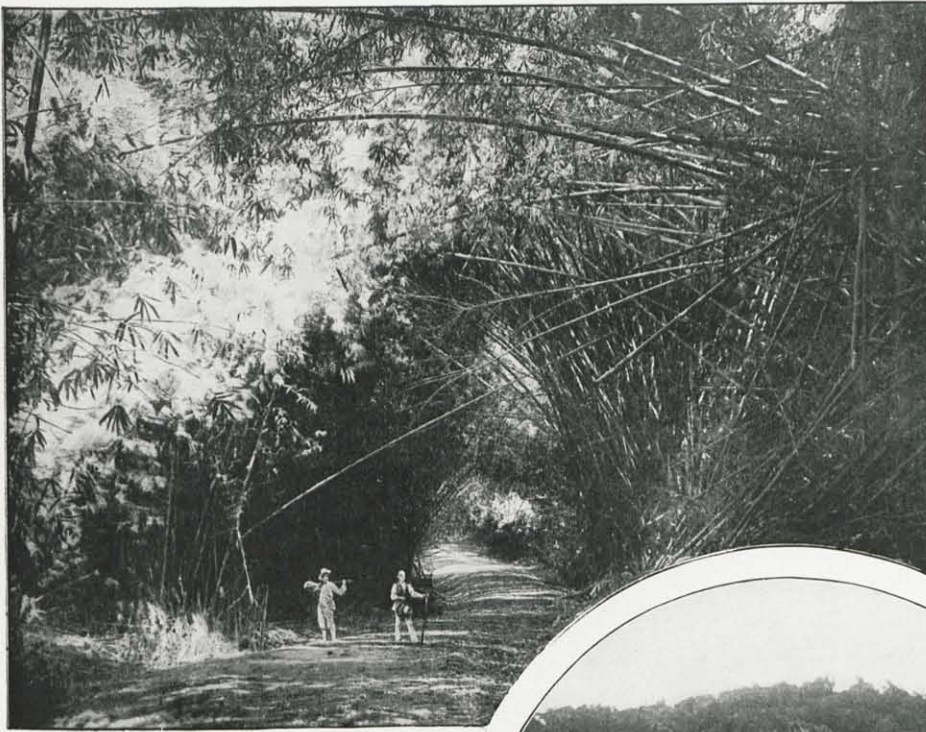
CASCADES DE ROROTA, PRÈS CAYENNE.

Climat. Hygiène. — La Guyane se trouve comprise dans la zone des alizés du nord-est. La saison fraîche correspond à décembre, janvier, février (moyenne 25°). Elle forme la première partie de la saison des pluies, qui se prolonge pendant les mois suivants: mars, avril, mai, juin, séparés par juillet et novembre des mois secs, août, septembre, octobre (28°). Il est d'autant plus utile d'arriver en Guyane pendant les deux premiers mois, que ce sont ceux où les fièvres paludéennes sont rares.

Le paludisme produit à lui seul plus de moitié des maladies, et les régions les plus salubres sont, à ce point de vue, les îles du Salut, l'îlot la Mère et l'îlot le Père, puis une partie de la terre ferme qui longe la mer, y compris Cayenne. Insalubres, au contraire, sont les terres basses ou marécageuses, placées en arrière de la zone précédente et même les régions montagneuses voisines du Brésil, mais seulement si l'on y travaille la terre. L'époque la



CAYENNE. — LE MARCHÉ.



ROUTE DU DEGRAD D'UN PLACER.

plus dangereuse est celle des trois mois de saison sèche, l'évaporation des miasmes étant alors à son maximum. La fièvre intermittente à type quotidien est particulièrement fréquente, ainsi que certaines formes graves, comme la bilieuse hématurique. La dysenterie est relativement rare; sa localisation est inverse de celle du paludisme : on la rencontre surtout par suite dans les îles et sur les côtes. On lui attribue pour cause le refroidissement de la nuit, après des écarts de régime, soit d'alimentation, soit surtout de boisson.

On observe des cas d'hépatite et de lépre. La fièvre jaune a fait plusieurs apparitions à la Guyane. On observe aussi des plaies venimeuses produites par plusieurs variétés de serpents, de scorpions, de mygales.

Hydrographie. — Peu de pays au monde sont mieux arrosés que la Guyane : quinze cours d'eau se déversent dans la mer et leurs affluents sillonnent la contrée dans tous les sens : l'Oyapock et le Maroni (550 kilomètres) prennent seuls leur source au Tumuc-Humac. Les autres cours d'eau, dont la Mana (250 kilomètres), sortent de la chaîne centrale; les moins importants naissent de la troisième ligne de montagnes, plus près de la côte. Nous citerons le Mahury, la rivière de Cayenne, le Kourou, le Counamama, le Sinnamary, l'Approuague. Leur direction générale est perpendiculaire aux chaînes de montagnes et, entravés par de nombreux sauts, ils ont une pente très rapide. Alternativement à sec ou grossis outre mesure par des pluies, ils sont rarement navigables et seulement pour de petits bâtiments, sauf

dans leur cours inférieur : là, en toute saison, les embarcations de fort tonnage peuvent naviguer sans encombre.

Flore et faune. — La Guyane, douée d'un climat constamment chaud et humide, a une végétation particulièrement robuste et vivace. L'immense forêt qui recouvre une partie du territoire renferme à peu près toutes les essences que l'on peut rencontrer dans la zone torride. Les arbres poussent généralement haut et droit et ce n'est guère qu'au voisinage de la côte qu'ils présentent une stature moindre.

Les légumineuses sont très abondantes comme arbres de haute futaie.

On trouve, parmi diverses autres familles, l'arbre à caoutchouc (*hevea*), le fromager, le manguier, l'arbre à pain, le bois de lettres; dans les sapotacées, le balata, qui donne un produit concurrent de la gutta-percha; puis le caféier, le calebassier, les quassias, etc.

Parmi les monocotylédones, il faut citer les palmiers, les aroïdées, dont quelques espèces atteignent un volume considérable, les orchidées qui offrent de nombreux et magnifiques spécimens, les graminées qui constituent la végétation des savanes.

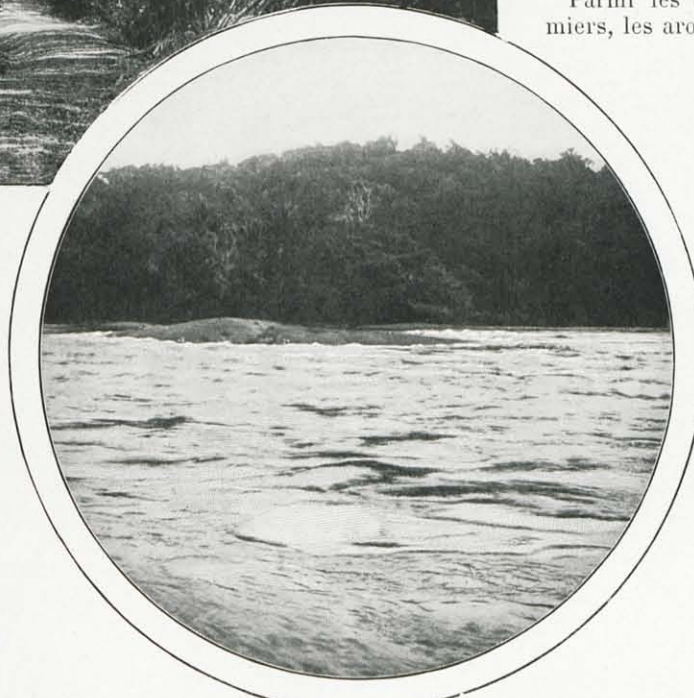
La faune est non moins riche. Les singes sont très nombreux. Parmi les carnassiers, il faut mentionner le jaguar.

Le tapir est au nombre des curieux animaux de cette faune, ainsi que les marsupiaux, les tamanoirs, les tatous, l'aï, etc.

Les oiseaux sont innombrables et d'une remarquable richesse de couleurs. Les reptiles abondent : crocodiles, caïmans, tortues de terre et de mer, serpents volumineux. Les batraciens sont légions.

Quant aux poissons, les requins et les scies en sont les plus gros représentants, sans préjudice des nombreuses espèces que l'on pêche couramment.

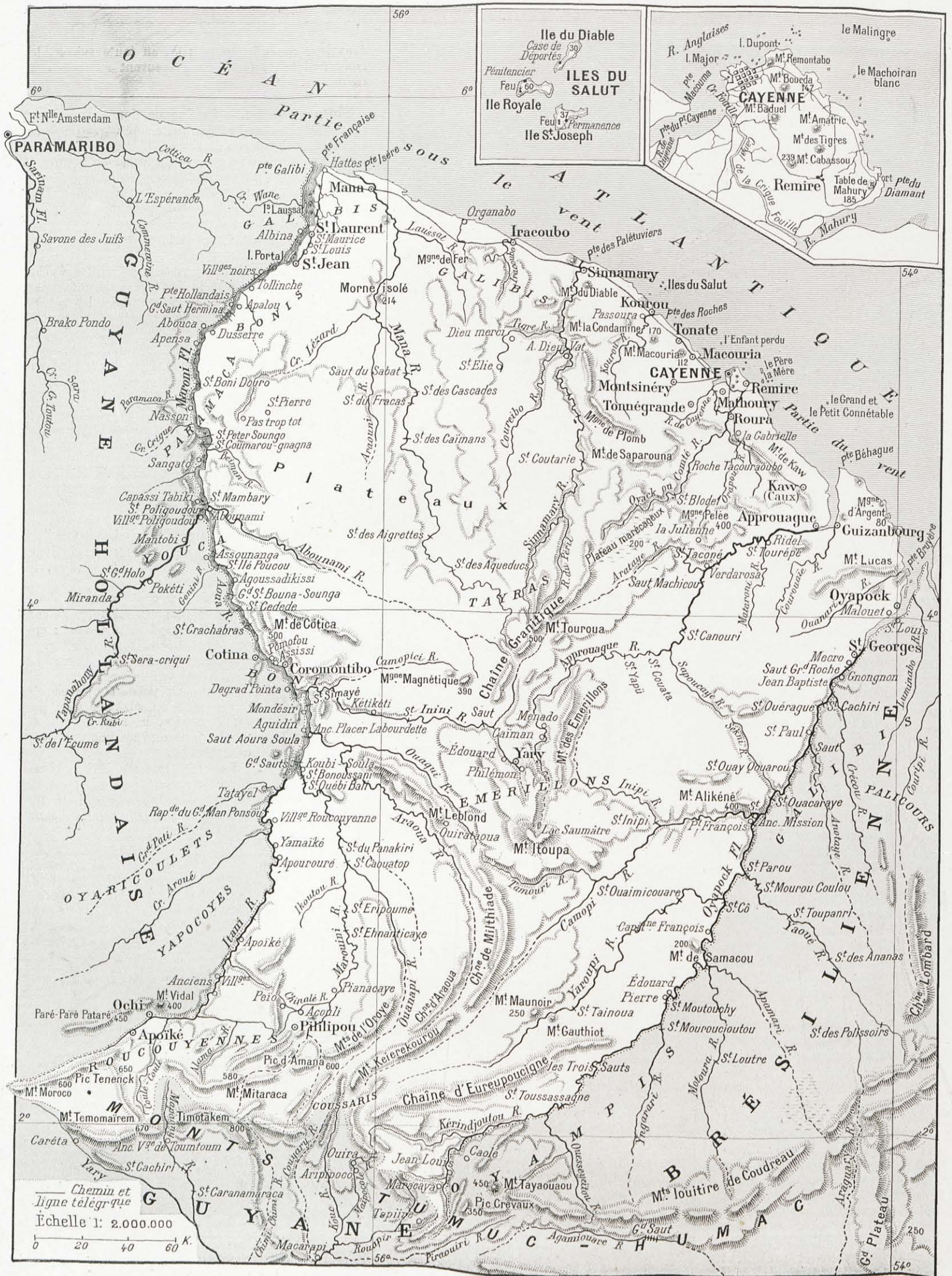
Parmi les insectes, il en est beaucoup de dangereux pour l'homme, mais beaucoup aussi qui se font remarquer par leur grande beauté.



UN DES RAPIDES DE L'APPROUAGUE.



CAYENNE. — LA PLAGE DES AMANDIERS.



CARTE DE LA GUYANE FRANÇAISE ET PLAN DES ENVIRONS DE CAYENNE.



INDIENS GALIBIS.

POPULATIONS

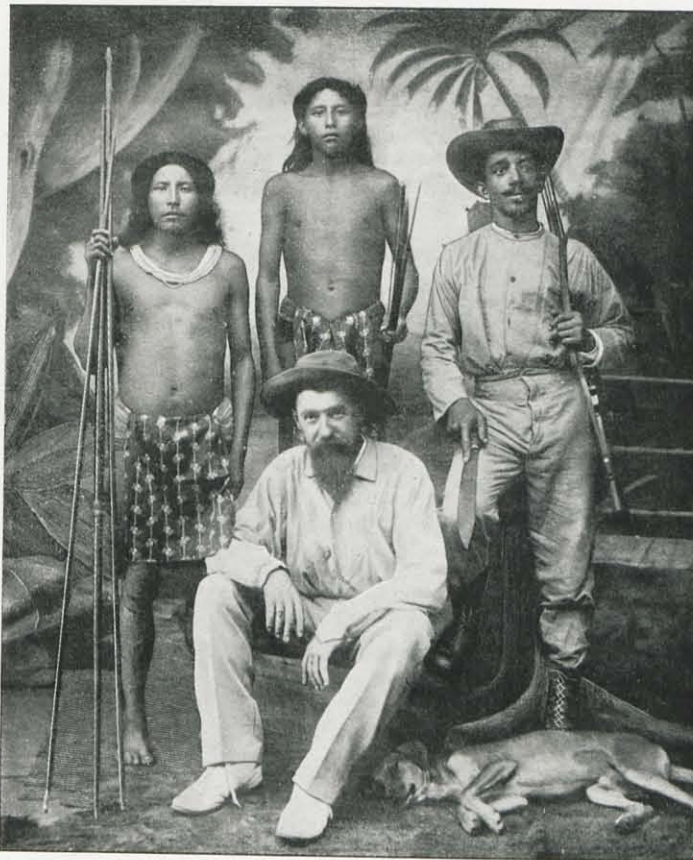
La Guyane compte 32908 habitants, dont 21806 forment la population civile. Le surplus se répartit comme suit : militaires, 705; marins, 163; chercheurs d'or, 2059; populations indigènes, 1885; relégués et transportés collectifs en cours de peine, 6290.

La population de la Guyane comprend, outre les blancs et les créoles, des Indiens aborigènes et des noirs immigrés. Les créoles forment environ les 4/5 de la population sédentaire.

Parmi les tribus indiennes, il convient de citer les Galibis, les Roucouyennes, les Nouragues, les Émerillons, les Oyampis, les Poupourous, les Aramichaux, les Acoquas.

Les Galibis sont d'une taille inférieure à la moyenne. Ils ont le cou peu développé en longueur, les épaules larges, les membres inférieurs très grêles. Leurs cheveux sont noirs et lisses, et leur peau présente une teinte que Crevaux comparait à celle des feuilles mortes. Ils forment une population pacifique qui vit de chasse et de pêche, et qui cultive quelques plantes, notamment le manioc. Leurs habitations, élevées à proximité des fleuves, ne se composent que d'un toit en feuilles supporté par quatre montants; le mobilier comprend uniquement des hamacs, des bancs, des étagères, quelques paniers, des vases en terre décorés, des casse-tête, des arcs et des flèches. Très amateurs de parures, ils se peignent sur la peau des dessins au moyen de roucou, surtout les jours de fête. Les Galibis, comme les Roucouyennes de la haute vallée de l'Aoua, appartiennent à la grande famille caraïbe, qui des sources du rio Xingu a peuplé autrefois les Antilles.

Les Nouragues (bas Oya-



COLON ET INDIGÈNES DE LA GUYANE.

pock), les Émerillons (vallée de l'Inini, affluent de l'Aoua), les Oyampis (rive gauche du haut Oyapock et Tumuc-Humac), se rattachent à la famille des Guaranis. De taille au-dessus de la moyenne, les Indiens Guaranis offrent un teint jaune rouge, de gros cheveux noirs, une tête large, une face ronde. Ils sont à peine vêtus d'un pagne étroit, mais avec des griffes d'animaux, des élytres de coléoptères, des plumes d'oiseau, ils se font une foule d'objets de parure; ils vivent dans de grandes cabanes dont ils font les parois en troncs d'arbres ou en bambous, et le toit en feuilles de palmiers. Leur organisation est toute patriarcale.

On n'a pu encore classer les Poupourous, les Aramichaux et les Acoquas.

Les nègres établis dans les villages du littoral n'ont rien qui les distingue des nègres des Antilles. Les nègres « marrons » descendent des esclaves qui, au commencement du XVIII^e siècle, se réfugièrent dans les forêts après s'être soulevés

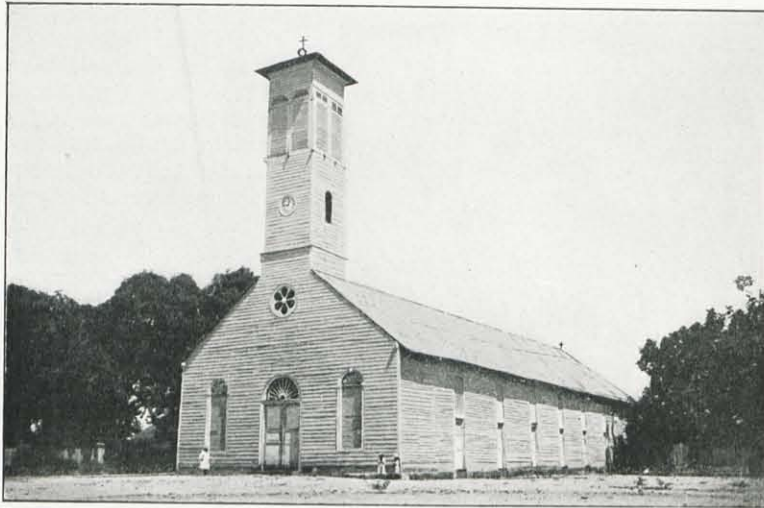
contre leurs maîtres hollandais : on les rencontre dans les vallées du Maroni et de l'Aoua sous les noms de Bonis, Paramacas et Youcas.

Ils se tatouent par incision, tressent leurs cheveux en forme de couronne, vont presque nus, mais couverts de bijoux, s'abritent dans des cabanes carrées où la lumière ne pénètre que par une seule ouverture, vivent surtout de poisson que, de leurs pirogues, ils tuent à coups de flèche.

On trouve encore dans la Guyane quelques centaines d'Annamites importés comme coolies; quelques Chinois, coolies ou marchands, et un petit nombre d'Hindous.



L'EXPLORATEUR COUDREAU ET SES INDIENS.



L'ÉGLISE DE MANA.



HABITATIONS DANS UN VILLAGE GUYANAIS.

GEOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

La Guyane, jadis réputée pour la culture des principales denrées coloniales, doit sa prospérité présente à l'industrie de l'or.

Agriculture. — Le manioc, le riz, le maïs, l'arrow-root, le bananier, constituent les principales cultures alimentaires de la Guyane. La culture du cacaoyer est la plus importante des cultures arborescentes; le caféier et le rocouyer viennent parfaitement. Les épices et les aromates apportés de Cayenne ont joui jadis d'une renommée universelle. La culture du cotonnier est presque complètement abandonnée et l'industrie pastorale, qui pourrait être prospère, ne tente pas l'activité des colons. La forêt serait, elle aussi et surtout, une mine inépuisable de richesses. En somme, la Guyane pourrait redevenir ce qu'elle fut avant l'abolition de la main-d'œuvre servile : une féconde colonie de plantation.



UNE MULATRESSE DE CAYENNE

Industrie. — Toute l'activité de la colonie se porte vers l'exploitation aurifère. La zone des gisements commence, suivant les cas, à 100 ou 200 kilomètres de la côte, et l'on s'y rend par les fleuves sur des pirogues étroites et longues faites d'un seul tronc d'arbre.

« Le chercheur d'or arrive à l'endroit qu'il veut prospecter. Il creuse de distance en distance des *trous de prospection*, de 1 à 2 mètres de profondeur, jusqu'à la glaise dure que l'or, en poudre fine, en paillettes, en petits grains ou en pépites, n'a pu traverser malgré sa grande pesanteur spécifique. C'est généralement, en effet, au voisinage de la glaise dure ou de la roche de fond, le *bedrock*, comme l'on dit, que se trouve la couche de sable, terre ou gravier la plus riche, et c'est à l'aide d'un instrument très simple, la *batée*, que le prospecteur se rend compte de cette richesse. La *batée* est un plat circulaire, peu profond, en bois ou en tôle, de 50 centimètres environ de diamètre, pouvant contenir en tumulus

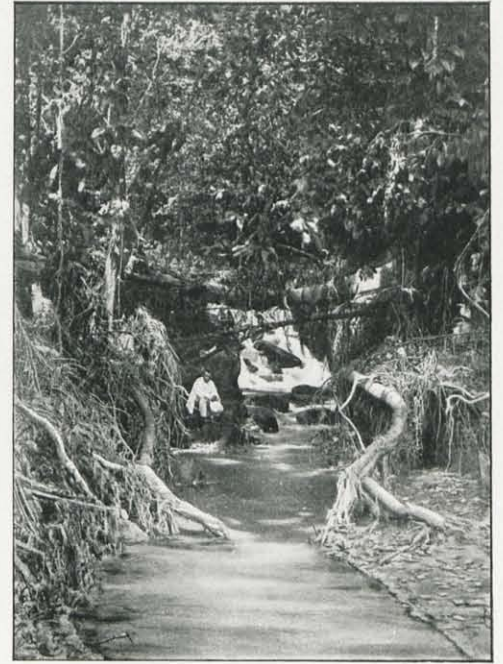
7 livres de terre. Le prospecteur charge sa *batée* d'un échantillon de terre empruntée à la couche qu'il explore, puis il s'assied au bord d'un courant d'eau dans lequel il lavera l'or. Pour ce faire, il écrase d'abord sous l'eau les mottes de terre, débourbe les graviers et, quand le tout est bien amoussi, il maintient d'une main son plat au fil de l'eau et lui imprime de l'autre un vif mouvement de rotation, compliqué de secousses brusques, qui entraîne hors du plat la terre, le sable, les graviers; l'or, plus lourd, reste au centre de l'instrument. Il s'agit alors d'apprécier sa valeur. Or, le prospecteur guyanais ne s'embarrasse pas de balances; c'est à la vue seule et immédiatement qu'il estime la teneur de l'alluvion, se servant pour cela d'un langage spécial : l'*eille* (œil), la couleur faible, la couleur forte, un sou, deux sous, un sou marqué, etc. Un terrain n'est payant, c'est-à-dire exploitable, qu'à partir de deux sous à la *batée* et si, bien entendu, les trous de prospection



CAYENNE. — VILLAGE ANNAMITE A L'ENTRÉE DU CANAL LAUSSAT.



HABITATION DES ENVIRONS DE CAYENNE.



CRIQUE DANS LA FORÊT.

ont démontré que cette teneur s'étend au loin. Maintenant, le terrain reconnu payant, que vont faire nos hommes? Si les vivres sont en quantité suffisante (quand on cherche l'or, on ne doit pas perdre son temps à la chasse), on pourra commencer l'exploitation. Mais, la plupart du temps, les prospecteurs n'ont pu emporter des provisions que pour cinq ou six mois, durée ordinaire d'une prospection; alors, après avoir bien repéré le terrain, le chercheur d'or reviendra à Cayenne, changera son permis de recherches en permis d'exploitation et préparera une nouvelle expédition, plus ou moins importante, suivant les espérances que la première a données. Il recrutera son personnel, achètera du *couac* (farine de manioc torréfiée), de petits barils de farine de blé, des conserves alimentaires en boîte, des boucarts de viande et de poisson salés, des légumes secs, du tafia, denrée importante, des outils de terrassement et de charpente, des instruments spéciaux; enfin, au jour dit, non sans constater l'absence de quelques compagnons peu scrupuleux qui ont « mangé » les avances consenties, l'on s'embarque sur un caboteur, une *tapouye*, suivant le mot local.

« La tapouye conduit les placériens jusqu'au port fluvial où les attendent des pirogues qui, manœuvrées par d'admirables canotiers, les porteront à travers sauts et rapides jusqu'au dégrad du placer. La montée de la rivière peut durer jusqu'à deux semaines et plus, suivant l'éloignement du but et les difficultés de la navigation.

« Le *dégrad* du placer est l'endroit où l'on prend terre définitivement. C'est là qu'on installe les magasins de ravitaillement; c'est de là qu'on part pour ne plus marcher qu'à tra-

vers bois, à la file indienne, les charges (25 kilogr.) étant portées sur la tête, suivant des pistes à peine tracées, tantôt grim pant sur des croupes, tantôt barbotant dans des marécages, sans nul souci de contourner les obstacles; parfois, cependant, comme ponts, les voyageurs chercheront des arbres tombés en travers des criques et le soir, quand il faudra s'arrêter, peut-être auront-ils la chance de trouver des ajou pas, des carbets, abris construits par les prédécesseurs, qui leur éviteront de recevoir dans le hamac les pluies torrentielles, si fréquentes précisément au moment où l'on fait campagne.

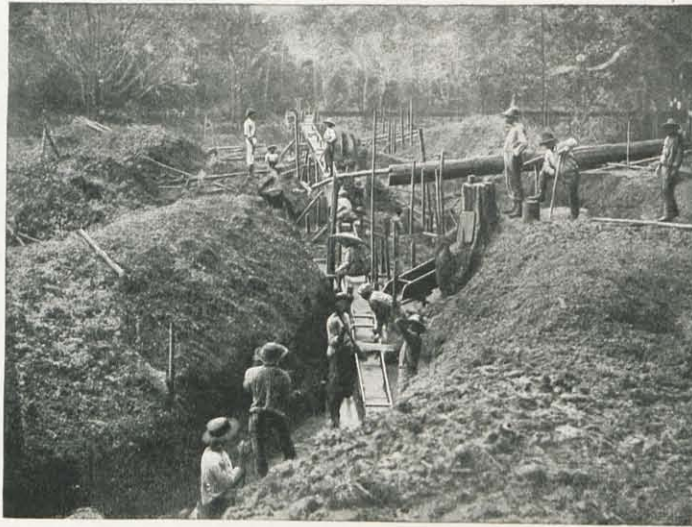
« Nous voici au placer : les premiers jours sont employés à la construction de *carbets* pour loger les ouvriers, petites huttes qui devien-



LA FÊTE-DIEU A CAYENNE. — NÈGRESSES DEVANT UN REPOSOIR

dront peu à peu des cases confortables et dont l'ensemble constituera un joli petit village, quand les placériens, dans leurs loisirs, les auront entourées de bananiers, de cannes à sucre, de légumes divers et même de caféiers et de plants de manioc, si Bon Guié (le bon Dieu) prête vie à l'établissement.

« Le travail réel commence par le *déboisement*. On emploie le fer et le feu, mais telle est la résistance des troncs au dessèchement que la flamme ne peut les détruire complètement et qu'on est souvent obligé de traîner hors du chantier les billes encombrantes. Après le déboisement vient l'opération du *barrage des criques* à l'aide de *batardeaux*, dans le but d'assécher le chantier, la construction d'un *canal d'amenée*, qui conduira l'eau aux appareils de la-



UN SLUICE EN FONCTION.

les, sortes de grilles en fonte, tous systèmes qui donnent lieu à des ressauts du courant propres à débourber les terres et créent des anfractuosités, des cavités, à l'abri desquelles l'or doit s'arrêter ou, suivant l'expression consacrée, être sauvé.

« Au commencement du travail, on a versé du haut en bas du sluice environ 2 kilogrammes de mercure à l'aide d'une passoire ou de tout autre moyen capable de le diviser finement. Que se passe-t-il donc tandis que le courant entraîne l'alluvion? C'est bien simple : l'or, plus lourd que tous les minéraux qui l'accompagnent et dégagé de sa gangue par la manœuvre du débouillage, tombe au fond des dalles. Le gros or, précipité plus tôt, reste vers la tête du sluice; mais l'or fin, entraîné plus loin, est amalgamé au passage



UN CAMP DE PLACÉRIENS.



EXAMEN DES ALLUVIONS A LA BATÉE.

vage et le *décapelage*, qui consiste à débarrasser le champ aurifère des couches stériles pour mettre à découvert les couches exploitables.

« Lorsque tous ces travaux préliminaires sont terminés, on construit et monte l'instrument d'exploitation. Cela ressemble à ces aqueducs rudimentaires qui, en Suisse, conduisent l'eau du torrent au moulin. Ici, l'aqueduc s'appelle un *sluice* (mot anglais qui veut dire *courant*); il se compose de neuf à douze boîtes ou *dalles* de 4 mètres de long, s'emboîtant les unes dans les autres et formées de trois planches de 30 centimètres de largeur, une pour le fond et deux de champ pour les côtés. La longueur d'un sluice ainsi construit, suspendu à des piquets ou supporté par des tréteaux, est de 35 mètres ou davantage, et la pente qu'on lui donne varie suivant la nature et la qualité des terres à passer. Le fond des dalles est garni de *tasseaux* transversaux et longitudinaux et de *rif-*



DÉBOISEMENT D'UN PLACER.

par le mercure qui s'est arrêté dans les rainures du fond des dalles et surtout dans les sillons et les trous formés par les tasseaux et les riffles.

« La récolte de l'or ou, pour employer l'expression locale, la *levée de la production* se fait tous les jours à quatre heures : le travail de chargement est suspendu; l'eau du courant devient claire; alors on enlève successivement du haut en bas tasseaux et riffles; on nettoie attentivement, en le brossant, le fond du sluice d'amont en aval et on recueille l'or et l'amalgame accumulés dans le ou les derniers riffles. L'amalgame ainsi recueilli est filtré par torsion dans une peau de daim ou un morceau de toile à voile, à grains très serrés. Le mercure en excès s'échappe à travers les pores de l'enveloppe; reste un rognon d'amalgame plus ou moins pâteux que l'on grille; le mercure se volatilise, abandonnant l'or pur.

« Tel est le procédé primitif et très

FLEURS HISTORIQUES

CLEF DES ALLUSIONS

Aux faits et aux mots célèbres que l'on rencontre dans les ouvrages
des écrivains français et étrangers

PAR P. LAROUSSE

Beau volume grand in-8°, broché, **10** francs; — relié. **13** francs

Dans ce livre sont rappelées l'origine et l'explication de tous ces mots, de tous ces faits célèbres auxquels les écrivains font sans cesse allusion, et qui restent bien souvent une énigme pour le lecteur, tels que : « L'Abîme de Pascal » — « A demain les affaires sérieuses » — « J'ai failli attendre », — etc.

FLEURS LATINES

CLEF DES CITATIONS LATINES

Que l'on rencontre dans les ouvrages des écrivains français et étrangers

PAR P. LAROUSSE

Avec préface de Jules JANIN

Beau volume grand in-8°, broché, **10** francs; — relié. **13** francs

Cet ouvrage est indispensable à ceux qui, n'ayant pas fait d'études classiques, aiment cependant à se rendre compte de toutes les allusions qu'ils rencontrent dans les livres ou entendent dans la conversation.

LIBRAIRIE LAROUSSE, 17, Rue Montparnasse, PARIS
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

POUR GÉRER SA FORTUNE

CONSEILS PRATIQUES SUR LES PLACEMENTS
DE CAPITAUX ET LES ASSURANCES

Par **PIERRE DES ESSARS**

Conseils financiers — Les Fonds d'État — Les Actions
Les Obligations — Les Actions de jouissance et les parts de fondateur
Titres perdus ou volés — Les Impôts sur les valeurs mobilières
La Bourse — La Cote de la Bourse — Les Opérations au comptant
Les Opérations à terme — Les Banques — Le Change, etc.

Un volume in-8°. 2^e édition. Broché. 2 fr. 50

LA COMPTABILITÉ

COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET DOMESTIQUE
avec notions sur le commerce,
le crédit, les sociétés et la législation commerciale

Par **GUSTAVE SOREPH**

Professeur de comptabilité, vérificateur à la Banque de France

Un volume in-8° de 270 pages. Broché. 3 francs

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE